

19 décembre 2006

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR & CIE

(Eurolist)

Par courrier du 18 décembre 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 19 décembre, la société Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse :

- le 27 avril 2005, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR & CIE, et détenir alors, pour le compte desdits fonds, 49 741 actions ALTAMIR & CIE représentant autant de droits de vote, soit 9,34% du capital et 9,35% des droits de vote de cette société (2) ;
- le 6 mars 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR & CIE, et détenir alors, pour le compte desdits fonds, 26 060 actions ALTAMIR & CIE représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et des droits de vote de cette société (3).

La société Amiral Gestion a précisé ne plus détenir, depuis le 12 juillet 2006, aucun titre de cette société.

(1) Contrôlée par M. François Badelon

(2) Sur la base d'un capital composé de 532 824 actions représentant 531 982 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 532 824 actions représentant 532 433 droits de vote.